

# CALENDRIER DES COLLECTES 2018

## Janvier

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

## Février

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

## Mars

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## Avril

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

## Mai

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## Juin

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## Juillet

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## Août

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

## Septembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

## Octobre

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

## Novembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

## Décembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

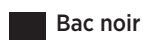
### LUNDI: EXTÉRIEUR DU VILLAGE\*

Incluant tous les chemins suivants et leurs embranchements: des Buses, Chapleau, Sainte-Anne (de Saint-Joseph jusqu'à la limite de Lac-Saguay), des Geais-Bleus, du Tour-du-Lac (Pointe-Manitou jusqu'à la limite de Sainte-Véronique), des Ormes, secteur du Lac Sainte-Marie, secteur de la Route 117, des Épinettes, du Petit-Gard, des Sapins et de l'Aubépine.

### MARDI: SECTEUR VILLAGE\*

Incluant tous les chemins suivants et leurs embranchements: des Mésanges, des Faucons, Belleuvre-sur-le-lac, des Huarts, des Bouleaux, du Tour-du-Lac (vers Rivière-Rouge), des Hêtres, des Merisiers et des Sureaux.

\*Journées fériées : jours de collecte reportés au lendemain.



Bac noir



Bacs vert et noir



Ouverture du site de résidus domestiques dangereux (RDD) de 9h à 12h



Écocentre mobile et RDD de 9h à 16h



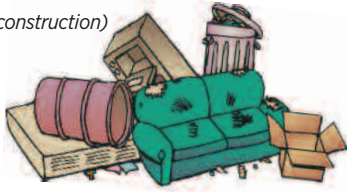
Collecte des encombrants

**IMPORTANT : Placez vos bacs les poignées et les roues orientées vers la maison.**

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les matières qui seront acceptées sur l'emprise municipale face à votre propriété sont :

- Bois (branche, bois de démolition et de construction) quantité maximum de 1 m<sup>3</sup>
- Matériaux de construction (bardeau, gypse, ciment, brique) quantité maximum de 1 m<sup>3</sup>
- Vieux meubles de maison et de jardin (table, chaise, sofa, bureau, lit, toile de piscine, toilette, tapis, prélat, etc.)
- Les électroménagers sans halocarburés (cuisinière, lave-vaisselle, sècheuse, laveuse et chauffe-eau)



Veillez déposer vos objets encombrants sur l'emprise municipale face à votre propriété la fin de semaine précédant la date déterminée pour la collecte, elle est identifiée en **JAUNE** sur le calendrier des collectes au verso. La collecte s'échelonne tout au long de la semaine.

Une fois le ramassage de votre secteur effectué, il ne sera plus possible d'ajouter des objets. Les objets encombrants laissés sur l'emprise municipale après le ramassage ou avant la période permise pourraient faire l'objet d'un constat d'infraction.

Vous pouvez également disposer de vos encombrants à l'écocentre mobile.

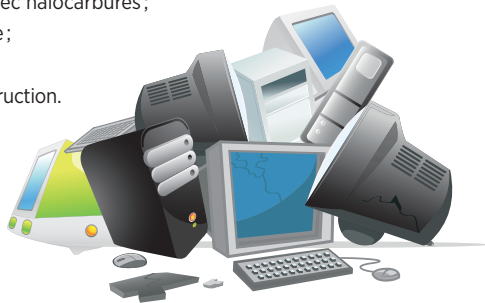
## ÉCOCENTRE MOBILE ET RDD

Des conteneurs pour les encombrants seront installés au garage municipal

**Tous les items permis au RDD seront acceptés.**

**Un espace sera réservé pour les objets suivants :**

- Matelas et sommier;
- Pneu avec ou sans jante (max. 8);
- Métal (balançoire, BBQ, vélo, évier en métal);
- Électroménager avec halocarburés;
- Bardeau d'asphalte;
- Bois;
- Matériaux de construction.



**L'ÉCOCENTRE MOBILE EST OFFERT UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS.**

### MATIÈRES RÉSIDUELLES ACCEPTÉES DANS LE BAC NOIR

Papiers: mouchoir, hygiénique, multicouche et cellophane, vitre (de fenêtre), miroir, céramique, porcelaine, contenant fabriqué avec plusieurs matériaux, jouet, styromousse et le plastique sans symbole de recyclage ou portant le symbole # 6.

### MATIÈRES RECYCLABLES ACCEPTÉES DANS LE BAC VERT

Papier, boîtes de carton, annuaire téléphonique, livre sans reliure, carton de lait et de crème (Tétrapak), boîte de jus sans les pailles, bouteille et contenant de verre, boîte de conserve et couvercle, cannette, assiette et papier d'aluminium, sac de plastique et contenant de plastique et couvercle portant les symboles de recyclage #1, #2, #3, #4, #5 et #7.



### ATTENTION :

Ne pas mettre de cendres chaudes dans les bacs.  
Capacité maximum des bacs : 100 kg (220 lbs).  
Tout objet à l'extérieur des bacs  
ne sera pas ramassé.

## SITE RDD

Résidus domestiques dangereux

### Articles permis au site RDD :

- Aérosol\* - vernis\*, peinture\*, solvant\* ;
- Micro-onde - électroménager sans halocarburés ;
- Détergent à lessive - désinfectant ;
- Pile AAA à D (alcaline-nickel-cadmium) ;
- Téléviseur et écran d'ordinateur, matériel informatique et électronique ;
- Petite bonbonne de propane (1.02 lb et moins) ;
- Huile et filtre usagé - essence, mazout - antigel\*, lave-vitre\* ;
- Produit pour piscine - herbicide, insecticide, pesticide, engrais chimique ;
- Détecteur de fumée - manomètre, thermomètre, baromètre, interrupteur, thermostat.

\* Les contenants ne doivent pas être vides.  
Les contenants vides vont dans le bac vert.

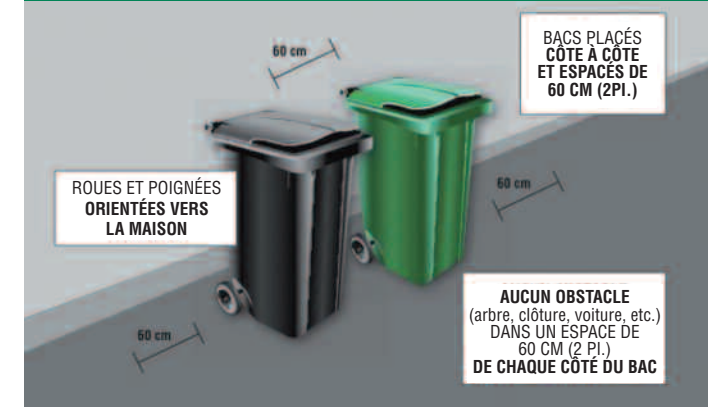
### Articles non admis au site RDD :

- Ampoule
- Batterie d'auto et de VTT
- Bonbonne de propane de plus de 1.03 lb

Tous les autres articles non admis doivent être apportés à la RIDR.



## CALENDRIER DES COLLECTES 2018



**POUR INFORMATION,  
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS :**

**MUNICIPALITÉ DE NOMINIQUE**

Téléphone : 819 278-3384

Télécopieur : 819 278-4967

Courriel : [reception@municipalitenominique.qc.ca](mailto:reception@municipalitenominique.qc.ca)

## ÉCOCENTRE MOBILE ET SITE RDD

670, rue Ste-Anne, Nominique

Tél : 819 278-3384



**Régie intermunicipale  
des déchets de la Rouge**

688, ch. du Parc Industriel, Rivière Rouge

Tél : 819 275-3205 • [www.ridr.qc.ca](http://www.ridr.qc.ca)